



Corrigé – Un téléphone pour Luc



Consigne :

Analyse le cas de Luc au moyen de la grille. Évalue chacun des éléments du cas en fonction, s'il y a lieu, des articles de la Loi sur la protection du consommateur qui te sont présentés. Détermine le comportement qu'un consommateur averti devrait privilégier en pareille situation.

Élément du cas	Correct ou Incorrect?	Justifie ta réponse.	Qu'est-ce qu'un consommateur averti devrait faire en pareilles circonstances?
Luc ne prend pas connaissance du contrat avant de le conclure.	I	— Luc n'a pas pris le temps de lire le contrat avant de l'accepter.	— Luc aurait pu poser des questions pour connaître quels autres frais pouvaient lui être demandés par le fournisseur de services de téléphonie cellulaire, ainsi que les coûts liés à la résiliation du contrat.
Le commerçant met Luc en garde : il devra payer des frais pour résilier son contrat.	C	— Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat. — Toutefois, le commerçant pourra lui réclamer une indemnité de résiliation.	— Luc aurait dû prendre le temps de lire le contrat avant de l'accepter. — Luc aurait pu prendre le temps de comparer les offres des autres fournisseurs.
Le prix annoncé en magasin ne comprend pas le total des sommes que Luc doit déboursier.	I	— Le prix annoncé doit contenir le total des sommes que le consommateur devra déboursier pour l'obtention du service, à l'exception de la TPS, de la TVQ et de la taxe municipale pour le 9-1-1.	

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

Données du problème :

- Rabais accordé sur le prix de vente du bien nécessaire à l'utilisation du service : 399 \$.
 - Dans cet exemple, l'appareil d'une valeur de 399 \$ est remis gratuitement au consommateur. Le rabais sur le prix du bien totalise donc 399 \$. Le commerçant aurait toutefois pu accorder un rabais moins important. À titre d'exemple, si la valeur de l'appareil est 399 \$ et que le commerçant accorde un rabais de 200 \$ sur l'appareil, le rabais sur le prix du bien correspondra à 200 \$.
 - Durée du contrat : 24 mois
 - Nombre de mois entièrement écoulés : 4
- $$399 \$ - (399 \$ \times 4 \div 24), \text{ soit } 399 \$ - 66,50 \$ = 332,50 \$$$
- Le commerçant ne peut pas demander à Luc un montant de 440 \$ pour mettre fin à son contrat. En effet, selon la formule présentée, il ne peut pas demander un montant supérieur à 332,50 \$.

*Les renseignements contenus dans ce document ont pour objectif de vulgariser les dispositions législatives et réglementaires et ne peuvent donc pas être utilisés à des fins d'interprétation juridique. Au besoin, la lecture de ces renseignements pourra être complétée par celle des lois et règlements auxquels ils réfèrent.